PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 672

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 8 septembre 2020 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 672 – **Permis et certificats, modifiant le règlement numéro 657**

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à .....*Ascot Corner*.....ce.....15e jour de *septembre*.....
de l'an deux mille vingt.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), *Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 15 septembre 2020.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15e *jour de septembre 2020*.

Directeur général et secrétaire-trésorier